

Conseil exécutif

Quatre-vingt-dixième session
Mombasa (Kenya), 19-21 juin 2011
Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire

CE/90/5 f)
Madrid, avril 2011
Original: anglais

Questions administratives, financières et statutaires

f) Comité mixte de siège

1. Le Comité mixte de siège, chargé de toutes les questions légales et pratiques relatives à la présence de l'OMT en Espagne, a été créé lorsque l'OMT est devenue une institution spécialisée des Nations Unies, dans l'esprit des dispositions prises dans les pays où d'autres institutions des Nations Unies sont installées.
2. Le Comité a tenu quatre réunions depuis sa création en mars 2006. La dernière, le 4 février 2010, a réuni des représentants du ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, du Secrétariat général du Tourisme et du Secrétariat de l'OMT.
3. Comme prévu à l'ordre du jour de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés : un nouvel immeuble pour le siège de l'Organisation, les relations entre l'OMT et les Communautés autonomes espagnoles, la célébration du trente-cinquième anniversaire du siège de l'Organisation en Espagne, la sécurité du bâtiment du siège ainsi que la situation et les nouveaux documents d'identité du personnel de l'OMT, des membres de leurs familles et des fonctionnaires retraités.
4. Il a été décidé de créer un groupe de travail mixte pour étudier la question d'un nouvel immeuble pour le siège de l'Organisation. Ce groupe s'est réuni les 10 et 29 novembre 2010 pour examiner les projets actuels des autorités espagnoles et les conditions que doivent satisfaire les bureaux de l'OMT. Des sujets tels que la sécurité physique du bâtiment, la mise à niveau des mesures anti-incendie et l'entretien général du bâtiment sont également à l'étude avec les autorités espagnoles.
5. En ce qui concerne les relations entre l'OMT et les Communautés autonomes espagnoles, il a été décidé que tous les accords entre l'OMT et ces Communautés seraient régulièrement transmis pour examen, avant leur signature, au ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération (avec copie au Secrétariat général espagnol du Tourisme). Tous les accords signés entre l'OMT et d'autres entités espagnoles sont envoyés au ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi qu'au Secrétariat général du Tourisme, pour information, comme dans le passé.
6. Les nouveaux documents d'identité du personnel de l'OMT et des membres de leurs familles sont arrivés le 10 août 2010. Leur qualité s'est certes améliorée mais le Secrétariat a demandé au ministère des Affaires étrangères de porter la mention 'diplomate' sur les documents d'identité des membres du personnel diplomatique, comme dans les documents précédents. Le Secrétariat tient à remercier les autorités espagnoles d'être intervenues pour faciliter le passage aux frontières des fonctionnaires en transmettant les nouveaux documents d'identité à toutes les institutions intéressées.

7. Le Secrétariat suit aussi la question de la possibilité, pour les membres à charge des familles du personnel, de travailler en Espagne.
8. La prochaine réunion du Comité devrait se tenir courant 2011.